

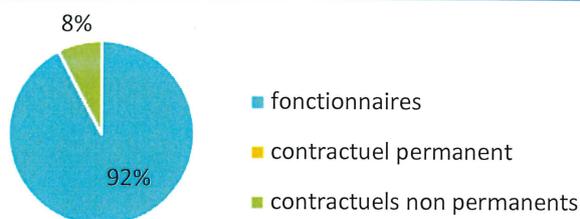
→ COMMUNE DE SAINTE ADRESSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Effectifs

→ 65 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 60 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 5 contractuels non permanents



→ Précisions emplois non permanents

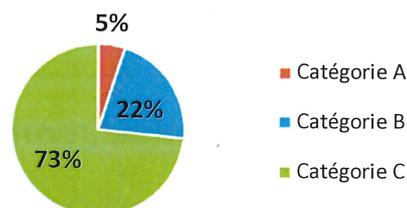
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels *MNS*
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

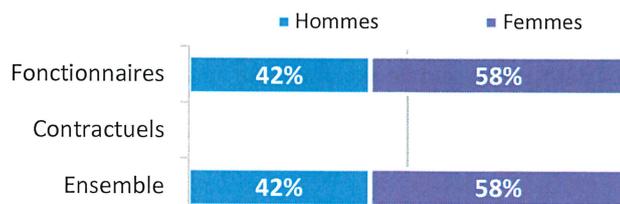
→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	37%		37%
Technique	50%		50%
Culturelle	2%		2%
Sportive			
Médico-sociale	3%		3%
Police	5%		5%
Incendie			
Animation	3%		3%
Total	100%	0%	100%

→ Répartition des agents par catégorie



→ Répartition par genre et par statut

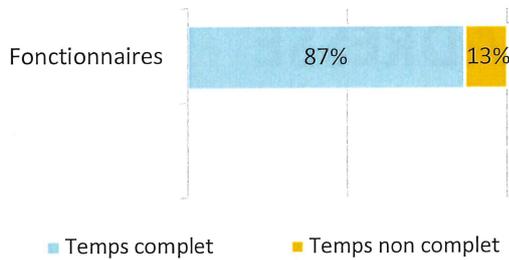


→ Les principaux cadres d'emplois

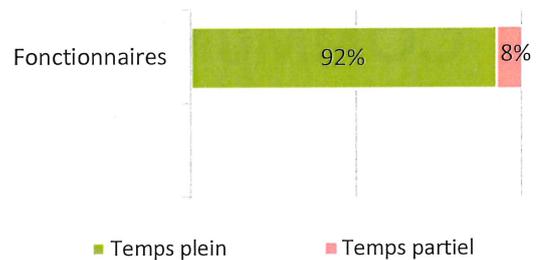
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	35%
Adjoints administratifs	20%
Rédacteurs	12%
Agents de maîtrise	8%
Techniciens	7%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires
Culturelle	100%
Administrative	18%
Technique	10%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

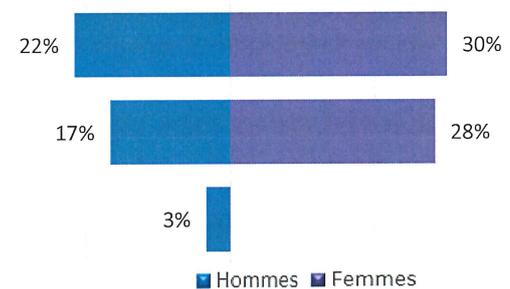
0% des hommes à temps partiel
15% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,75
de 50 ans et +	
Ensemble des permanents	
	48,75
de 30 à 49 ans	
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	49,50
de - de 30 ans	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 60,98 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 56,16 fonctionnaires
- > 2,43 contractuels permanents
- > 2,39 contractuels non permanents

110 984 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	3,00 ETPR
Catégorie B	12,37 ETPR
Catégorie C	43,22 ETPR

Positions particulières

> Un agent détaché au sein de la collectivité

> 4 agents mis à disposition dans une autre structure

Mouvements

- ➔ en 2020, 9 arrivées d'agents permanents et 14 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
65 agents	60 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-1,6%
Contractuel	↘	-100,0%
Ensemble	↘	-7,7%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	71%
Autres cas	14%
Mise en disponibilité	7%
Départ à la retraite	7%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	67%
Intégration directe	22%
Recrutement direct	11%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne
- ➔ Aucun lauréat d'un concours
- ➔ 22 avancements d'échelon et un avancement de grade
- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 50,54 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	4 959 308 €	Charges de personnel*	2 506 641 €	➔	Soit 50,54 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-------------	---	---------------------------------------------

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 662 393 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	54 130 €
Primes et indemnités versées :	235 836 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	19 004 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	13 940 €		
Supplément familial de traitement :	15 874 €		
Indemnité de résidence :	13 053 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 585 €		33 392 €		25 592 €	s
Technique			32 779 €		24 142 €	s
Culturelle			s			
Sportive					s	s
Médico-sociale					s	
Police					34 497 €	
Incendie						
Animation			s		s	
Toutes filières	57 585 €		33 553 €		25 002 €	22 534 €

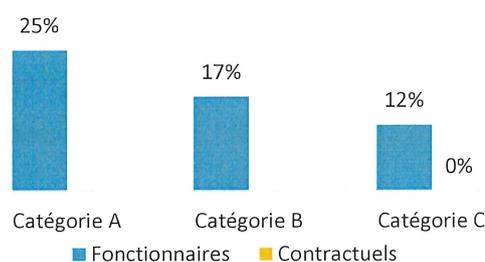
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,19 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	14,67%
Contractuels sur emplois permanents	0,00%
Ensemble	14,19%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 1035 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 257 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

Absences (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2020)

- ➔ En moyenne, 33,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,37%	4,37%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,28%	9,28%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,28%	9,28%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Les agents ont bénéficié de 25 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).
- ➔ 4 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 23,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- ➔ **3 accidents du travail déclarés au total en 2020**
 - > 3 accidents du travail pour 65 agents en position d'activité au 31 décembre 2020
 - > En moyenne, 46 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 2 en catégorie B, 3 en catégorie C
- ⇒ 12 323 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 10 142 €

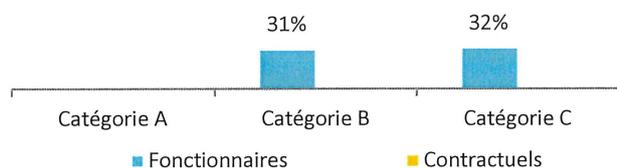
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

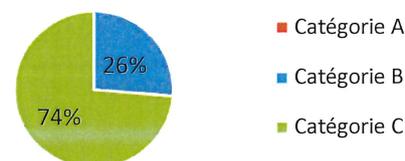
➔ en 2020, 30,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 38 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

Répartition des dépenses de formation	
CNFPT	71 %
Autres organismes	23 %
Frais de déplacement	6 %

CNFPT	71%
Autres organismes	29%

➔ 14 543 € ont été consacrés à la formation en 2020

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	3 864 €
Montant moyen par bénéficiaire	168 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

8 jours de grève recensés en 2020

➔ Comité Technique Local

5 réunions en 2020 dans la collectivité